

# Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet TGM Arès sur la commune principale de l'AIOT lieudit Arpech 33740 ARES.

La référence de votre dossier est A-4-IKB2YM4TY et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 27/02/2024 à 15h07 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

## 1 - Type de déclaration

### Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **Je ne connais pas le service instructeur**

### Conditions d'engagement du déclarant

- Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.
- Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>
- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

## 2 - Déclarant

## Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Mandataire**

N° SIRET **50027497200065**

Organisme : **SOLER IDE**

Fonction : **Directeur Industrie et Environnement**

## Personne morale

N° SIRET **44006227100026**

Raison sociale **TG SERVICES**

Forme juridique **Société à responsabilité limitée (sans autre indication)**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

## Adresse en France

**13 RUE LEGE-CAP-FERRET**

**33950 LEGE CAP FERRET**

## Signataire

Qualité : **PRESIDENT**

## Référent

Fonction : **PRESIDENT**

### 3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **TGM Arès**

Description des activités :

**TG Services, gérée par M. Thomas GAY est un acteur local de l'économie forestière du secteur du**

Cap Ferret. La société a fait l'acquisition d'un terrain sur la commune d'ARES au lieu dit Arpech (parcelle B 2520) afin d'y développer durablement son activité de recyclage des inertes pour l'économie forestière. L'emprise du site occupera la moitié de la parcelle, soit 2,7 ha. Les objectifs visés par ce nouvel aménagement sont les suivants : La pérennisation de l'activité forestière du secteur Cap Ferret par la récupération de matériaux bois/inertes. Le concassage d'inertes pour confection de pistes forestières. Le projet est soumis à déclaration au titre des installations classées pour l'environnement. L'aménagement proposé veillera à une utilisation rationnelle de l'espace et à la préservation de la qualité paysagère : Bande paysagère périphérique et plantation d'espèces locales (genêts, ajoncs,...) En termes de sécurité incendie, les éléments suivants seront pris en compte : un large retrait de sécurité vis-à-vis des limites de site un forage permettant un accès à l'eau en cas d'incendie Les natures et volumes des éléments stockés sur le site sont les suivants Inertes : Une zone stockage brut et une zone stockage concassé Sable : Une zone de stockage en andain

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **NON**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

## 4 - Localisation

### Localisation de l'installation

lieudit Arpech

33740 ARES

X : 376273

Y : 6417779

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

## 5 - Activité du site

## Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **NON**

### Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
2515	2515-1-b	Broyage, concassage, criblage ... de pierres, cailloux, minerais et autres produits minéraux naturels ou artificiels ou de déchets non dangereux inertes	200 kW	D	200
2517	2517-2	Station de transit de produits minéraux autres	Superficie de l'aire de transit 10000 m2	D	10000

## 6 - Mode d'exploitation

### Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un épandage ? **NON**

### Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

**Les seuls déchets générés par le site seront les refus de criblage qui seront exportés les jours de chantier.**

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **NON**

### Disposition en cas de sinistre

Précisez : **Un forage sera réalisé sur le site permettant la défense incendie**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

**Un forage sera réalisé sur le site permettant la défense incendie**

## Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

## Prescriptions applicables

**Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.**

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

## Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?

**Oui**

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)